



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Grosses-Roches;

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Grosses-Roches lors de sa séance ordinaire du 2 février 2026 :

- Règlement numéro 385 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Grosses-Roches ;

QUE ce règlement a reçu le certificat de conformité du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie le 19^e jour du mois de février 2026 et qu'il est entré en vigueur à la même date ;

QUE toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal du 100, Route 132 Ouest, aux heures normales d'ouverture ou sur le site WEB de la municipalité : www.municipalite.grossesroches.ca

DONNÉ À GROSSES-ROCHES, le 23^e jour de février 2026.

Linda Imbeault

Linda Imbeault, g.m.a.

Directrice générale et greffière-trésorière